ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 ·
LISTE COMMUNE SUD – FSU

VOTONS ENSEMBLE

CAP5 Conception des politiques culturelles · Conservateurs, AUE, ACMH, ICCEAAC

VOTE ÉLECTRONIQUE
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

2020

Les CAP ne sont plus consultées sur les **mutations et les mobilités**.

2021

Elles perdent l'examen des **avancements et des promotions** : tableaux d'avancement et listes d'aptitude leur échappent.

2022

Les CAP sont constituées **par catégorie et non plus par corps** : l'instance s'éloigne des métiers et des règles propres à chacun.

953	280	172	40
Conservateurs du patrimoine	AUE	ICCEAAC	ACMH

Conservateurs du patrimoine dans les 4 spécialités présentes au ministère : Archéologie, Archives, Monuments historiques et inventaire et Musées.

Cette CAP hétéroclite regroupe les corps de Conservateurs du patrimoine, des Architectes et urbanistes de l'État (AUE), des Architectes en chef des monuments historiques (ACMH) et des Inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAAC) dont les métiers sont différents mais qui partagent des problématiques communes d'attractivité, d'érosion du pouvoir d'achat et de surcharge de travail tout en présentant des problématiques spécifiques liées à la nature des corps et à la nature de leurs missions.

DES CAP AFFAIBLIES DEPUIS 2019

Depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les CAP ne rendent plus d'avis préalable sur les mutations, les mobilités, les avancements et les promotions. Les élu·es du personnel vérifiaient pourtant les critères, comparaient les situations et repéraient les erreurs dans les dossiers avant que l'administration ne décide.

Ce contrôle collectif a été remplacé par des lignes directrices de gestion (LDG) générales, appliquées au cas par cas par une administration qui conserve tout son pouvoir d'appréciation. La Cour des comptes a elle-même constaté en 2023 que ces LDG restaient peu opérantes.

Pour les collègues, cela signifie moins de transparence sur les choix entre agents, des erreurs découvertes après la publication des tableaux et un agent seul face à sa hiérarchie, contraint d'engager des recours longs et coûteux.

Les CAP restent compétentes sur les décisions les plus graves : refus de titularisation, licenciements, sanctions disciplinaires, révision du compte rendu d'entretien professionnel, refus de télétravail, de temps partiel ou de formation. Vos élu·es y défendront chaque dossier.

Nous revendiquons le rétablissement d'un véritable contrôle paritaire préalable sur les mutations, mobilités, avancements et promotions et, dans l'attente, la transparence complète des campagnes : critères, listes de promouvables et résultats par corps, grade et genre.

VOTER, C'EST DÉJÀ RÉSISTER !

ICCEAAC

Inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle

Considéré comme l'un des corps les plus fragilisés du ministère de la Culture, le corps des ICCEAAC a fait l'objet d'alertes intersyndicales répétées face aux risques de disparition de ce corps.

Nous dénonçons le manque chronique de concours et les arbitrages sur le nombre bien trop limité de postes ouverts lorsqu'il y a, enfin, un concours. Cette pénurie organisée entraîne un sous-dimensionnement chronique du corps, le non-remplacement des départs à la retraite et la généralisation de l'emploi contractuel aux dépens de l'emploi titulaire.

Nous dénonçons également la perte de spécialisation et la surcharge, en particulier dans les DRAC, avec une polyvalence subie, alliée à la réduction des effectifs, qui dégradent la capacité d'expertise des collègues.

Nous refusons la transformation des inspecteurs et conseillers en simples gestionnaires administratifs et nous défendrons en CAP les collègues qui contestent les évaluations professionnelles et les changements forcés de fiches de poste.

AUE

Architectes et urbanistes de l'État

SUD et la FSU soutiennent les collègues AUE qui rencontrent des manques de moyens et une surcharge de travail excessive : face à l'augmentation constante des dossiers d'urbanisme, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) souffrent d'un sous-effectif récurrent.

Nous revendiquons une création massive de postes d'AUE, ainsi que de postes de techniciens et d'ingénieurs afin de renforcer notablement les UDAP pour assurer le maintien des missions de contrôle et le conseil de proximité, sans épuisement des agents.

Nous revendiquons également un meilleur soutien du ministère et des préfectures pour les collègues en UDAP, souvent isolés face aux pressions politiques locales.

Nous revendiquons enfin une unification des barèmes d'IFSE entre le ministère de la Culture et le ministère de la Transition écologique.

CONSERVATEURS

Conservateurs du patrimoine

Corps emblématique de la filière culturelle, les conservateurs du patrimoine souffrent du tassement des grilles indiciaires, du blocage des avancements et de l'absence de filière complète au sein du ministère.

Nous regrettons la diminution des postes dédiés à la recherche scientifique au profit de fonctions de gestion budgétaire ou administrative lourde et réclamons la garantie du temps consacré à la recherche scientifique dans le temps de travail hebdomadaire et annuel.

Nous réclamons une meilleure fluidité du déroulement de carrière, avec un assouplissement des passages de grades et une amélioration des taux de promotion (ratios « promus-promouvables »), aujourd'hui trop limités, pour passer de conservateur à conservateur en chef ou conservateur général.

Nous revendiquons une revalorisation de la grille indiciaire avec une augmentation immédiate des indices de début et de milieu de carrière pour restituer l'attractivité du concours de l'INP.

ACMH

Architectes en chef des monuments historiques

Nous réclamons des concours plus réguliers. Le concours d'accès aux ACMH est très sélectif et trop rare, ce qui crée un risque grandissant de rupture générationnelle et de perte de compétence.

Nous revendiquons le maintien du statut et défendons la spécificité de ce concours pour garantir l'excellence technique et scientifique dans la restauration du patrimoine classé.

Nous revendiquons également la clarification du régime d'activité et d'indemnisation et demandons une révision du mode de calcul des vacations et honoraires liés aux missions de conseil et d'expertise confiées par l'État.

VOTRE VOIX COMPTE !

Culture Sud Solidaires

FSU Culture